COMMUNES
PRANGINS - DUILLIER

MANUEL PRATIQUE

Pour le tri, le recyclage et l'élimination des déchets

ENSEMBLE

Eco-responsables de la production et du volume de nos déchets
Réduire à la source nos déchets, c'est bon pour notre porte-monnaie et bon pour la planète!

Pro-actifs et contributeurs pour trier nos déchets et les valoriser
Bien trier nos déchets c'est contribuer à ce qu'ils rejoignent les filières optimales de traitement!

Responsables, contribuons ensemble à la durabilité de nos ressources



Nous n'avons qu'une planète, ensemble, protégeons la!

Pour plus d'information
contribue.ch
Des petits gestes qui changent tout!

MESSAGE DU CANTON

La gestion des déchets est l'affaire de tou-te-s: chacun-e peut agir pour réduire et mieux recycler les déchets. Les communes ont quant à elles un rôle essentiel puisqu'elles mettent en œuvre la politique de gestion des déchets en définissant leur propre règlement, en sensibilisant leur population et sanctionnant les pratiques illicites. Les communes ont également la responsabilité d'informer leurs administré-e-s sur l'organisation mise en place. Elles communiquent sur les bonnes pratiques en matière de limitation et de gestion des déchets, notamment en participant aux campagnes de sensibilisation

Les Autorités de Prangins et Duillier vous remercient de faire vôtre, la devise du Canton qui recommande de considérer que la gestion des déchets est l'affaire de tou-te-s. Les espaces et points de collectes sont nombreux dans nos deux communes; nous nous efforçons de les optimiser en permanence. La qualité et la rigueur des tris que vous effectuez en amont et sur les points de collectes sont déterminantes pour le recyclage et la valorisation. Cette collaboration est précieuse et nous vous en remercions. Poursuivons nos efforts solidairement!

Cette brochure est destinée aux habitants des communes de Duillier et Prangins, elle comporte des informations générales.

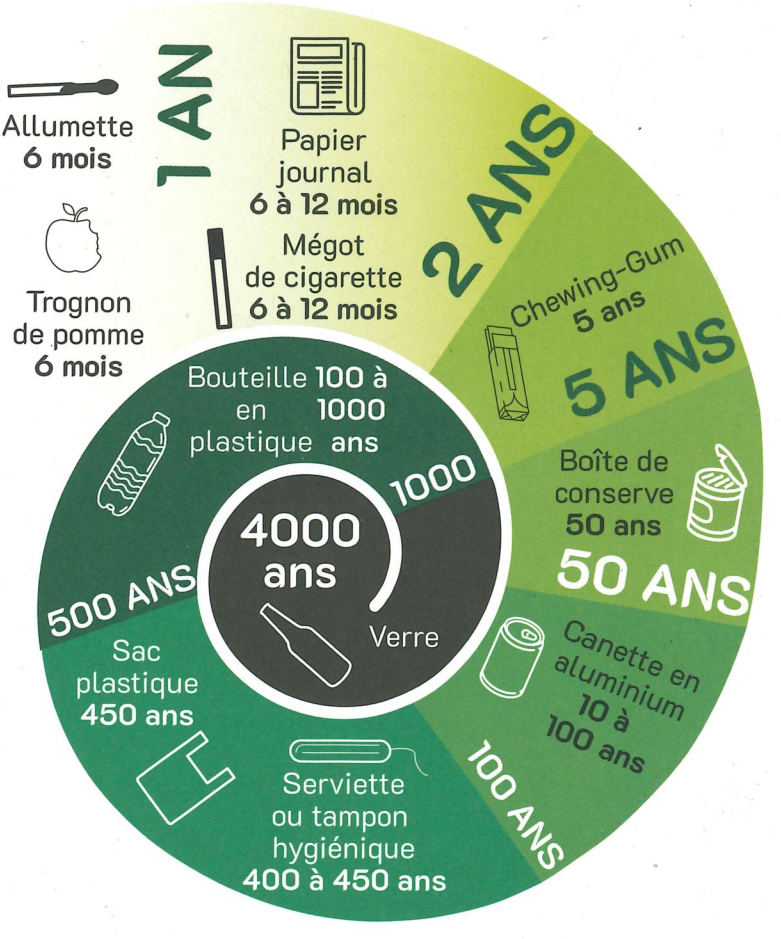
Toutefois, certaines informations seront destinées à l'une ou l'autre des communes, dans ce cas, les logos ci-dessous seront indiqués.

INFO DÉCHETS – QR CODE

Accès aux pages « déchets » des communes respectives

Scannez moi!

DURÉE DE VIE DE VOS DÉCHETS



ORDURES MÉNAGÈRES

Depuis le 1er janvier 2014, seuls les sacs officiels sont acceptés. Ceux-ci peuvent être achetés dans la plupart des commerces de détail de la région.

Prix et volume:

Contenance Litres	Unités par rouleaux	Prix du rouleau CHF TTC	Coût par sac CHF TTC
17*	10	10.00	1.00
35*	10	19.50	1.95
60	10	38.00	3.80
110	5	30.00	6.00

*Seuls les sacs de 17 et 35 litres sont admis dans la majorité des containers enterrés à Prangins.



Pour plus d'information:
www.vaud-taxeausac.ch

DUILLIER

Les ordures ménagères sont récoltées au porte-à-porte tous les jeudis matin, excepté les jeudis fériés, où le ramassage est avancé au mercredi.
Des containers enterrés sont également à disposition à la Déchetterie Intercommunale "En Messerin".

Nous rappelons que ces déchets ménagers doivent être conditionnés dans les sacs blancs officiels.

Taxe forfaitaire annuelle* – tarifs Duillier
Selon le règlement communal en vigueur.

*Taxe réajustée chaque année en fonction des coûts effectifs de l'élimination globale des déchets

PRANGINS

Deux éco-points sont à votre disposition:
(seuls les déchets suivants sont admis)

Fossés



Curson



Nous rappelons que les exigences demandées à la déchetterie, sont également applicables dans les éco-points.

63 containers enterrés sont à votre disposition sur tout le territoire communal et 3 à la déchetterie en Messerin.

Taxe forfaitaire annuelle – tarifs Prangins**
Selon le règlement communal en vigueur.

Cette taxe couvre les frais liés aux déchets sur l'entier du territoire communal qui sont les suivants: gestion des poubelles publiques, transports et élimination des déchets ménagers non valorisables, transport et gestion des déchets valorisables (espaces verts, éco-points et déchetterie) ainsi que les frais administratifs et d'exploitation.

**Les personnes en formation domiciliées sur le territoire communal peuvent être exonérées de la taxe jusqu'à l'année où elles atteignent 25 ans sur présentation obligatoire d'une attestation de l'école dans les 30 jours dès réception de la facture (! pas de rétroactif).

PRANGINS - CONTAINERS ENTERRÉS ET ÉCO-POINTS



JETEZ TRIÉ : MARCHE À SUIVRE

	Catégorie de déchets	Enlèvement par la		A éliminer par les détenteurs	Remarques
		Sacs taxés	Déchetterie		
Incinérables	Ordures ménagères	x	x		
	Encombrants		x	x	Pour les grandes quantités, à éliminer par les détenteurs
	Déchets d'activités des soins (serringues, compresses, etc...)		x		
Valorisables	Alu et fer blanc		x		Les emballages doublés de plastiques ou de papier ne sont pas admis et doivent être jetés aux ordures ménagères (beurre, cigarettes, sachets, etc...)
	Bois		x	x	Pour les grandes quantités, à éliminer par les détenteurs
	Branches		x	x	Pour les grandes quantités, à éliminer par les détenteurs
	Capsules de café - alu		x		
	Carton		x		y.c. sacs de cabas des supermarchés
	CD/DVD		x		sans la fourre
	Déchets compostables de jardin (feuille, gazon, etc..)		x	x	Pour les grandes quantités, à éliminer par les détenteurs
	Ferraille, alu, fer blanc		x	x	Pour les grandes quantités, à éliminer par les détenteurs
	Huiles usagées (végétales et minérales)		x		
	Matériaux inertes (y.c. porcelaine, miroirs, vitres)		x	x	Pour les grandes quantités, à éliminer par les détenteurs
	Méthanisables		x**		
	Papier		x		
	PET		x**		Uniquement les contenants de PET à boisson
	Flacon PET (Lait) *Nouveau*		x		
	Flaconnage plastique (non PET)		à venir	x	Contenants de plastique avec bouchons autres que PET à boisson
	Sagex, polystirène		x		
	Textiles et chaussures		x**		
	Tetrapack (berlingot, jus, lait)	x			
	Verre		x**		
Spéciaux et autres	Appareils électriques, électroniques et informatiques privés		x	x	A rapporter en priorité aux distributeurs
	Batteries de véhicules		x	x	A rapporter en priorité aux distributeurs
	Déchets d'amiante		x		
	Déchets Spéciaux Ménagers (DSM) Piles, pots de peintures, vernis, solvants, thermomètres, acides, colles, essence, médicaments, toner, etc..		x	x	Uniquement en petites quantités à la déchetterie
	Tubes néon et ampoules		x	x	A rapporter en priorité aux distributeurs
Exclus	Déchets carnés			x	A éliminer par une entreprise agréée
	Animaux domestiques morts			x	A la SADEC, à Gland - si fermé Police Nyon Région
	Matériaux terreux			x	A éliminer par une entreprise agréée
	Pneus			x	A rapporter aux distributeurs ou à SOTRIDEC à Gland
	Déchets de chantier			x	A éliminer par une entreprise agréée
	Véhicules hors d'usage			x	A éliminer par une entreprise agréée

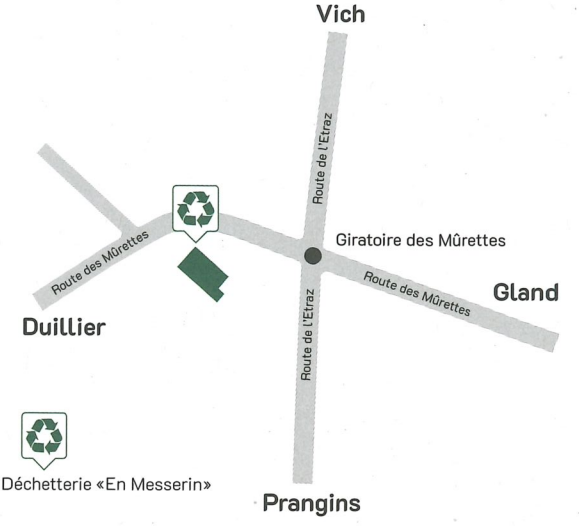
x** *Pour Prangins, possibilité de déposer aux éco-points*

DÉCHETTERIE INTERCOMMUNALE «EN MESSERIN»

Horaire d'ouverture

Lundi	Fermé
Mardi	13h30 – 18h00
Mercredi	09h00 – 12h00
	13h30 – 17h00
Jeudi	09h00 – 12h00
	13h30 – 18h00
Vendredi	13h30 – 17h00
Samedi	09h00 – 16h00 (non-Stop)
Dimanche et jours fériés*	Fermé

*Les veilles de jours fériés, la déchetterie ferme 1 heure plus tôt



Macaron d'accès

Pour accéder à la déchetterie, chaque citoyen de Prangins et Duillier soumis à la taxe reçoit chaque année un macaron qui devra être collé, à droite, sur le pare-brise à l'intérieur du véhicule utilisé, ou en mains de l'utilisateur se déplaçant avec un autre moyen de transport.



Sans macaron annuel, l'accès sera refusé.

RESSOURCERIE

Depuis le 1er septembre 2022, une ressourcerie est a disposition de la population à la déchetterie en Messerin. Ce nouvel espace de récupération est dédié à l'échange d'objets de seconde-main encore en bon état. Il permet à la population de déposer et récupérer gratuitement toute une série d'objets.

Afin de vous faire profiter au mieux de la ressourcerie. L'équipe des bénévoles vous apporte quelques recommandations sur les objets qui peuvent ou non y être déposés.

Dans l'optique de proposer des objets de qualité, merci de déposer des articles complets, en état de marche et propres dans l'espace réservé à cet effet, attenant à la ressourcerie.

Horaires d'ouverture de la ressourcerie

Mercredi	13h30 – 17h00
Samedi	09h00 - 16h00

Appareils électriques & électroniques

Non repris pour des raisons de sécurité.

Jeux & affaires pour enfant

Repris: Jeux, jouets, poussettes, articles de puériculture propres et complets.

Non repris: Tous les objets de protection tels que sièges auto, casques (ski, vélo, etc..) ne sont, en principe pas repris pour des raisons de sécurité.

Habits & Chaussures

Non repris.

Possibilité de mettre dans les containers Texaid.

Livres

Repris: Livres en français, anglais et allemand. Selon place disponible.
Des boites à livres sont disponibles dans votre commune.

Non repris: Magazines, livres à dessiner.

Multimédia

Repris: Vinyles 33 et 45 tours, CD, DVD (attention, bien contrôler la zone) et Blu-ray en bon état.

Non repris: VHS, cassettes, jeux, CD/DVD gravés et programmes informatiques.

Vaisselle et ustensiles de cuisine

Repris: Vaisselle, casseroles, poêles, bibelots, vases.

Non repris: Vaisselle sale, ébréchée ou trop usée.

Jardin & Outillages

Repris: Outillages à main, outils pour le jardinage.
Non repris: Bacs en éternit, engrais, peinture, colles, etc.

Sport

Repris: Appareils de sport et accessoires, rollers, patins à glace, raquettes, affaires de golf etc.
Non repris: Tous les objets de protection tels que casques (moto, vélo, ski, etc...), baudriers, cordes de grimpe, pour des raisons de sécurité.

Eléments de protection & produits dangereux

Non repris: Médicaments, produits spéciaux entamés ou non pour des raisons de sécurité.

Adresses utiles dans votre région

La Manivelle - rue des Marchandises 1 - 1260 Nyon - nyon@manivelle.ch
Association a visée écologique et sociale propose le partage d'outils et d'objets.

Atelier de réparation l'ECROU - www.ecrou.ch
Redonne vie à vos appareils, jouets, vêtements, appareil de protection (siège enfant par exemple). Ils reprennent également les machines à café, à coudre dans leurs états pour les pièces détachées.

L'Atelier RÉP'ART - route de Nyon 37 - 1196 Gland
Répare et relooke le mobilier divers en bois massif et métal, répare également l'outillage et l'électroportatif.

L'Escale - chemin du Glapin 8 - 1162 St-Prex - contact@lescaleinfo.ch
Récupère habits, mobilier et diverses petites affaires.

Boutique CARITAS - rue de la Combe 9 - 1260 Nyon
Boutique de 2e main pour les habits.

Emmaüs - www.emmauslausanne.ch

RÈGLES ET USAGE ATTENDUS DE LA PART DES UTILISATEURS:

- Entrée réservée uniquement aux habitants des communes de Duillier et Prangins
- Veuillez mettre en évidence votre macaron d'accès, de l'année en cours, dès l'entrée sur le site
- Veuillez suivre les directives du responsable ou de son adjoint
- Veuillez respecter les règles de la circulation routière et de sécurité. Adaptez votre vitesse!
- Veuillez respecter le tri, tel que prévu par la signalétique. En cas de doute, vous référer au responsable ou à son adjoint
- Veuillez limiter votre temps de stationnement sur la zone de dépose, le tri doit être effectué avant votre venue
- Veuillez respecter les horaires de la déchetterie
- Les enfants sont sous la responsabilité de leur accompagnant, restez vigilants!
- Il est interdit de récupérer des objets dans les bennes
- Chineurs, revendeurs & brocanteurs interdits
- Les locaux d'exploitation ne sont pas ouverts au public
- Les Municipalité de Duillier et Prangins déclinent toutes responsabilités en cas d'accident.
- Les objets récupérés à la ressourcerie, sont destinés à l'usage privé. La revente et interdite!

AMENDES

Tout comportement dérogeant aux principes de fonctionnement de la déchetterie intercommunale mentionnés ci-dessus est susceptible d'être sanctionné par voie d'amende selon les prescriptions du Règlement et de la directive sur la gestion des déchets ainsi que selon le Règlement de police intercommunale de la commune de Prangins.

Merci pour votre collaboration!